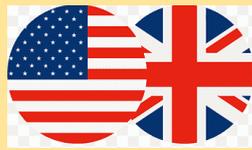




EPREUVES DE LANGUES VIVANTES

BAC PRO – à partir de la session 2022



Les textes officiels :

- Arrêté du 17 juin 2020
- B.O. n°30 du 23 juillet 2020

annexe V pour la définition de l'épreuve de langue vivante obligatoire

annexe XI pour la définition de l'épreuve de la langue vivante facultative

Liste des unités générales facultatives : une langue vivante facultative et/ou l'épreuve de mobilité

Le cadrage

- **Coefficient 2** (exceptés les BAC PRO commercialisation et service en restauration – coefficient 3)
- L'épreuve dans son ensemble est **notée sur 20**, l'évaluation de chacune des compétences entrant pour un cinquième dans l'attribution de la note finale
- Niveaux attendus :
LVA : B1+
LVB : A2+

Le déroulement des épreuves obligatoires

Contrôle en cours de formation (CCF)

Deux situations d'évaluation indépendantes, au cours de la dernière année de formation

- **Situation A** : une évaluation écrite commune, sur table (1 heure)
- **Situation B** : une interrogation orale individuelle (10 minutes)

Langue vivante en épreuves ponctuelles

En deux temps (indépendants l'un de l'autre), au cours du dernier trimestre de la formation

- Le premier temps consiste en **une évaluation écrite commune sur table** (1 heure)
- le second temps consiste en **une interrogation orale individuelle** (10 minutes)

Situation A / Epreuve écrite / (C.O.+C.E.+E.E.)

Compréhension de l'oral

- Document de **1min. 30**
- **3 écoutes** successives avec **une pause de 1 min.** entre chaque écoute
- Compte rendu **en français**
- Prise de notes et éléments de guidage possibles

Compréhension de l'écrit

- Document **authentique** inconnu de **15 lignes max.**
- Compte rendu **en français à l'écrit**
- Eléments de guidage possibles dans la consigne

Expression écrite

- Choix entre **deux sujets** libellés en langue vivante étrangère
- Un sujet sur **la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne**, l'autre lié aux **situations et actes de la vie professionnelle**
- **100 à 120 mots minimum**

Situation B / Epreuve orale / (E.O.C.+E.O.I.)

Expression orale en continu (5 min.)

Le sujet et le contenu de cette prise de parole relèvent du **choix du candidat** et rend compte :

- soit d'un **travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service** dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'ils a suivis, a fait appel à une **utilisation de la langue vivante étrangère**
- soit d'une **expérience professionnelle**, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une **utilisation de la langue vivante étrangère**, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une **mobilité à l'étranger**
- Sommaire, plan, mots clés possibles

Expression orale en interaction (5 min.)

- L'échange oral commence par prendre **appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions**, des demandes d'explication ou d'illustrations complémentaires
- Ouverture possible

Le déroulement de l'épreuve de langue facultative

Langue vivante en épreuve facultative

En **deux temps** EOC/EOI et CE, épreuve notée sur 20

Durée 20 minutes

Niveau attendu : **B1+**

- Le premier temps consiste en **une expression orale en continu** (5 minutes) et en **une expression orale en interaction** (5 minutes)
- Le second temps consiste en **une compréhension de l'écrit** (10 minutes)
Prise de connaissance du document (3 minutes)
4 à 6 questions en français, du général au particulier
Texte de 15 lignes maximum
Annotations possibles par le candidat